



de l'école au supérieur

► Communiqué de presse

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_national

Réouverture des écoles : la mort aux trousseaux

Depuis l'annonce de la réouverture des écoles, collèges et lycées, le SNALC n'a cessé de demander la publication d'un avis écrit du Conseil scientifique, qui en avait rendu un pour demander leur fermeture en mars.

Le SNALC découvre que cet avis existe et a été « transmis aux autorités nationales » le 20 avril à 20h. **Il n'a cependant été rendu public que ce samedi 25 avril**, en même temps qu'une note produite le 24 avril pour détailler les conditions sanitaires de reprise.

L'avis du Conseil scientifique, visiblement retenu pendant 5 jours, est pourtant clair, et nous le citons :

« En l'état actuel des connaissances au plan épidémique, le risque de formes graves est faible dans cette population. Le risque de contagiosité individuelle chez les jeunes enfants est incertain, mais paraît faible. À l'inverse, le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes.

En conséquence, le Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre. »

Le Conseil scientifique prend alors « acte » (dans les deux documents) de la décision politique de réouverture progressive, et examine les conditions idéales (et sans nul doute irréalisables) de sa mise en œuvre.

Le SNALC n'est pas un syndicat complotiste ou paranoïaque : c'est un syndicat représentatif responsable, de dialogue, qui consulte les personnels et porte leur parole auprès du ministère. Mais là, sauf à ce que l'on nous produise un démenti, nous constatons :

- que la décision de réouverture a été prise et annoncée bien avant que le Conseil scientifique ne rende son avis ;
- que cette décision de réouverture est contraire à l'avis du Conseil scientifique ;
- que cet avis du Conseil scientifique n'a pas été immédiatement rendu public ;
- que le ministre de l'Éducation nationale, alors qu'il disposait ou que son gouvernement disposait de cet avis, s'est publiquement appuyé sur un document venant d'Allemagne le 21 avril pour justifier et expliquer la réouverture des écoles.

Le SNALC lui aussi sait « prendre acte ». Il prend acte que la santé des personnels, des élèves et de leur famille n'est pas la préoccupation première du gouvernement. Il prend acte de l'inconséquence, voire du cynisme avec lesquels l'annonce de la réouverture progressive a été faite. Il prend aussi acte du courage du Conseil scientifique, qui a prouvé sa capacité à rendre un avis indépendant.

Le SNALC demande donc que l'avis du Conseil scientifique soit suivi, et que le gouvernement annonce au plus vite que les écoles, collèges et lycées resteront fermés jusqu'en septembre, hors organisation d'un accueil sur le modèle de ce qui se fait actuellement pour les enfants des personnels soignants.

Si la volonté de réouverture devait se poursuivre et compte tenu des éléments publics dont il dispose désormais, **le SNALC appellera l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à faire valoir leur droit de retrait à partir du 11 mai.**

Dernière pantalonnade, le SNALC est convié à une visioconférence avec le ministre une heure avant l'allocution du Premier ministre : il n'y participera pas. Le gouvernement mettant sciemment en danger les personnels, les élèves et les familles, le SNALC ne servira pas de caution à une communication mensongèrement intitulée « dialogue social ».

Paris, le 26 avril 2020

Contact : Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr

SNALC. De l'école au supérieur